



## Questions diverses pour le CTSD du 26 avril 2021

- 1) Suite à notre audience du 9 mars, l'UNSA Education se réjouit de la mise en paiement des IMP pour les DACS pour leur mission de coordonnateurs de PIAL. Est-ce que cette indemnité est pérenne ou bien est-ce la solution trouvée uniquement pour cette année ?

Une nouvelle cartographie des PIAL est prévue. L'indemnisation des DACS se réfléchira à l'échelon académique.

- 2) Depuis le début de cette année scolaire, plusieurs enseignants nous ont fait part de leur souffrance au travail suite à l'absence de l'AESH accompagnant un élève de leur classe, certains l'ont portée au registre SST. Dans le cadre des PIAL, la mise en œuvre d'une brigade de remplaçants AESH qui a déjà été évoquée va-t-elle voir le jour pour la rentrée 2021 ?

Cela pourra se réaliser dans certains PIAL.

- 3) Lors du GT directeurs, il a été plusieurs fois question de la décharge des directions uniques de RPI multi site de 3 classes, à qui la somme des décharges imparties à chaque école devrait donner droit à la rentrée 2021 à 18 jours, soit un 1/8 de décharge. Une des participantes de ce GT qui est dans ce cas de figure a témoigné de la nécessité d'un temps régulier programmé, permettant d'être présent sur le ou les autres sites en temps scolaire.

Ces 8<sup>e</sup> de décharge des directions uniques en RPI multi site de 3 classes seront-ils inclus dans les postes fractionnés de la phase d'ajustement, comme le sont déjà les ¼ de décharge des directions uniques en RPI multi site de 4 à 6 classes, dont la configuration administrative est identique ?

5 postes réservés sur les 15 postes de brigade prévus pour la décharge des directeurs de D1 à D3. Cela sera inclus dans les décharges. Cela a vocation à s'amplifier sur les années suivantes si cela s'avère pertinent et judicieux. Cette année est une année test pour ce mode de fonctionnement.

- 4) Un maire ou un adjoint chargé des affaires scolaires est-il en droit de convoquer un enseignant pour lui faire part d'observations concernant son activité professionnelle ?

D'après le code de l'éducation, Un maire ne peut pas intervenir pour la gestion des enseignants.

- 5) Concernant la dernière promotion des lauréats de concours ancienne maquette, PEFS à mi-temps à la rentrée 2021 : combien y aura-t-il de stagiaires en Saône et Loire ? Combien de supports ont été bloqués ? Quelles sont les conséquences sur le mouvement ?

Il y aura 60 PEFS ancienne maquette et 20 alternants nouvelle maquette.

15 prolongations et 10 nouvelle maquette.

30 supports sont pour le moment bloqués au mouvement. Soit 40 % des postes berceaux au mouvement et le reste se fera lors du second mouvement et du mouvement complémentaire.

6) Concernant la réforme de la formation initiale, plusieurs points posent questions :

- **rentrée 2021 :**

- Pour la promotion de M1 nouvelle maquette, il est prévu 3 stages de 2 semaines : dans les écoles ? Selon quel mode : observation, pratique accompagnée ? Avec quel suivi (PEMF, MAT, tuteur INSPE) ?

**M1 : Il y aura 3 stages de 2 semaines d'observation chez les MAT (maitres d'accueil temporaires). Le suivi se fera par l'INSPE.**

- Pour la promotion de M2 nouvelle maquette (majoritairement, M1 ayant échoués au CRPE), qui aura le choix d'une alternance (stage filé et 2 stages massés de 15 jours) ou d'une année sans alternance (12 semaines de stage) ? Quand et comment va s'effectuer ce choix ?

**M1 choix alternance : les étudiants fin mai vont se positionner sur leur choix.**

**Attente des résultats.**

**L'organisation sera vue en réunion académique (les départements +le rectorat), le 3 mai.**

- Combien de supports sont prévus pour l'alternance ? Sur quels critères se fera la sélection si le nombre de supports ne permet pas de répondre à toutes les demandes ? Comment s'organisera cette alternance ? Quelle organisation pour les stages massés ? Départs de titulaires en formation continue ?

**Il y aura 20 « couffins ». (et non berceaux...) . Les stagiaires seront en poste les lundis et à l'INSPE le reste du temps. Les lieux de stage sont prévus dans les écoles de Mâcon et autour de Mâcon.**

**Les critères de sélection seront déterminés lors de la réunion académique.**

- Pour les M2 qui n'auraient pas choisi ou qui n'auraient pas été retenus pour l'alternance, comment vont se dérouler ces 12 semaines de stage ? Dans quelle structure ? École ? Association ? Autres ? Quel accompagnement de ces collègues ?

**Ce sera un suivi PEMF**

- **2 STAGES de 15 jours**
- **20 étudiants en contrat alternance + 10 nouvelle maquette sans contrat. Le lundi par 2 en stage chez un PEMF.**

- Y a t-il suffisamment de "tuteurs" pour assurer le suivi de l'entrée dans le métier (M1 M2 stage T1 T2 T3) ? Qu'en est-il de la prise en compte de la surcharge des formateurs ? La multiplication de leurs missions et leur surcharge inquiète notre organisation syndicale.

L'IEN adjointe nous assure d'un nombre suffisant de MAT.

Le nombre de PEMF sera identique, avec nombre de stagiaires inférieurs, les PEMF auront le même nombre de suivis stagiaires.

- **Rentrée 2022** : Il est trop tôt pour donner des réponses. Ce sont des thèmes importants mais les réponses ne sont pas sécurisées ni définitives.